

### PADP-Fasc.

L'interprétation stricte de la loi pénale

#### PREP'AVOCAT

# Droit pénal

#### Fascicule de cours

### L'interprétation stricte de la loi pénale

**Article 111-4 CP** = Principe d'interprétation stricte de la loi pénale.

L'interprétation peut se définir comme le résultat du passage du texte abstrait à une situation concrète soumise au juge.

C'est donc la recherche du sens du texte afin d'en faire une application exacte.

Les principes régissant l'interprétation auraient pu être ceux régissant le droit civil (interprétation large, extensive, par analogie, a fortiori, a contrario, etc.), MAIS le principe de la liberté d'interprétation n'existe pas en droit pénal.

Si la lettre est absurde, le juge va faire une interprétation téléologique en se référant aux travaux parlementaires.

Le juge ne peut pas faire dire à la loi plus que ce qu'elle dit déjà.

Qu'est-ce qui est moins que stricte = l'interprétation restrictive, que les juges font sous couvert d'interprétation stricte. C'est lorsque l'on ne retire pas des éléments à la loi pénale. Faire primer la lettre du texte sur son esprit.

EX : Sur la peine complémentaire.

Dans la peine il y a la notion de peine et peine complémentaire (arrêt grpe A principe de légalité), la peine complémentaire rentre dans le concept de peine mais on ne peut donner comme peine, que celle qui est prévue.

Tout ce qui est une peine rentre dans la légalité criminelle (interprétation stricte).

Si on fait rentrer dans le principe de légalité criminelle, le principe de sanction pénale comme la rétention administrative (pas peine car pas prononcée par tribunal) -> Interprétation large.

La légalité criminelle nous parle d'une peine mais pas d'une peine complémentaire ou principale ou complémentaire. Le fait de ne comprendre que la peine principale serait une interprétation restrictive.

Prépa Droit Juris' Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel: 07 69 76 64 99 / 06 98 89 44 22



# PADP-Fasc.

#### L'interprétation stricte de la loi pénale

- Pré-CAPA -

Dans le cas de l'interprétation restrictive, les juges peuvent alors faire ce qu'ils veulent s'ils considèrent que cela ne fait pas partie de la légalité criminelle car ne devront pas y répondre (peuvent décider la DDSE, le TIG, le suivi socio-judiciaire si on décide que ce n'est pas une peine).

EX : Revenge porn (article 226-1 + 226-2 + 226-2-1).

La rédaction des articles art 226-1 + 226-2 implique que si l'on consent à la photo, on consent par conséquent à la diffusion (présomption).

L'interprétation littérale ou téléologique permet d'arriver à l'interprétation stricte.

Les juges doivent rechercher le sens profond du texte.

EX : Affaire de l'homicide involontaire sur fœtus.

Pour qu'il y ait homicide, il faut qu'il y ait homme, la personne viable qui a la personnalité juridique. Et ce n'est pas le cas ici = interprétation stricte. A l'inverse, il y a également eu une partie de la doctrine avec une interprétation large (homme en devenir donc ok).

⇒ Rechercher le sens profond du texte = interprétation téléologique.

ATTENTION : Différence entre interprétation par analogie (interdite) et téléologique/littérale.

De manière générale, la cass va du sens profond de l'infraction, tirer l'interprétation la plus proche possible de la volonté du législateur.

- → Prohibition du recours à l'interprétation analogique (en l'absence de texte, interpréter en comparant la notion à des situations existantes, des textes existants): Crim. 2 mars 1850. La CourEDH elle-même considère que le principe dégagé à l'article 7 de la ConvEDH (principe de la légalité criminelle) « commande de ne pas appliquer la loi pénale de manière extensive au détriment de l'accusé, notamment par analogie » (CEDH, 10 octobre 2006, Pessino c/ France).
- → Acceptation de l'interprétation téléologique : les juges passent outre l'exigence d'une lecture restrictive du texte pénal en se concentrant sur la recherche purement déclarative du texte.

Mais attention:

- \* L'interprétation in favorem est acceptée par les juges en ce qu'elle est favorable au prévenu (crim. 11 mai
- \* L'interprétation in defavorem est rejetée car elle est défavorable aux intérêts du prévenu.

Prépa Droit Juris' Perform



# PADP-Fasc.

L'interprétation stricte de la loi pénale

L'interprétation stricte de la loi pénale **n'interdit pas de se référer à la** *ratio legis*, à l'intention du législateur et de recourir ainsi à une interprétation téléologique.